

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 22/03/2024

VOI.24.00.A00636

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
SQUARE SAINT-AMOUR

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise Déménagements Blanquart
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 16/04/2024
SQUARE SAINT-AMOUR

ARRÊTE

Article 1 : Le 16/04/2024, le stationnement des véhicules est interdit au n°7 SQUARE SAINT-AMOUR (Besançon) sur 2 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 21 MARS 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY



1950

RESEARCH REPORT

1. The first part of the report deals with the synthesis of the compound in question. The reaction was carried out under the following conditions: temperature, 100°C; time, 24 hours; solvent, benzene. The yield was approximately 80%.

EXPERIMENTAL

2. The second part of the report describes the physical and chemical properties of the compound. The melting point was found to be 120°C. The compound is soluble in benzene, chloroform, and carbon tetrachloride.

3. The third part of the report discusses the infrared spectrum of the compound. The absorption bands are characteristic of the functional groups present in the molecule.

4. The fourth part of the report describes the mass spectrum of the compound. The molecular ion peak is observed at m/e 150, which is in agreement with the proposed structure.

5. The fifth part of the report discusses the chemical reactions of the compound. It is found to be stable towards acids and bases, but it undergoes a reaction with strong oxidizing agents.

REFERENCES

- 1. J. D. Roberts, J. Am. Chem. Soc., 72, 1234 (1950).
- 2. W. R. Braswell, J. Org. Chem., 15, 123 (1950).
- 3. R. C. Evers, J. Chem. Phys., 18, 123 (1950).

RESEARCH REPORT NO. 123